



AVIS

AT.23.90.AV

Révision du plan de secteur de HUY-WAREMME en vue de l'inscription d'une zone de dépendances d'extraction et de zones d'extraction (devenant au terme de l'exploitation une zone naturelle et une zone d'espaces verts), en extension à la Carrière « Belle Roche » à SPRIMONT – Analyses préalables et rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase 2)

Avis adopté le 29/09/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* Belle Roche Sablar S.A.
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Auteur du RIE :* CSD Ingénieurs Conseils S.A.
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.30 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 18/07/2023
- *Délai de remise d'avis :* /
- *Portée de l'avis :* Observations et suggestions sur les analyses préalables et la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- *Audition :* 26/09/2023

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* Rive droite de l'Amblève, sud de Fraiture - zone de dépendances d'extraction, zone agricole, zone forestière
- *Affectations proposées :* Zone d'extraction, zone de dépendances d'extraction
- *Compensations :* Zone d'espaces verts, zone naturelle, zone agricole, zone forestière

Brève description du projet et de son contexte :

La demande de révision vise l'inscription au plan de secteur, en extension de la carrière « Belle Roche Sablar » et en lieu et place de zones agricoles et forestières :

- d'une zone de dépendances d'extraction (+/-4,76 ha), avec la prescription supplémentaire suivante :
« *Les activités autorisées dans la zone ne peuvent mettre en péril sa desserte par le chemin de fer* ».
Cette prescription concerne également la zone de dépendances d'extraction existante ;
- d'une zone d'extraction devenant au terme de l'exploitation une zone naturelle (5,89 ha) ;
- d'une zone d'extraction devenant au terme de l'exploitation une zone d'espaces verts (2,13 ha) ;
- au titre de compensation planologique (pour un total de 12,07 ha) : de zones forestières, agricoles, naturelles, d'une zone d'extraction à destination de zone d'espaces verts et d'une zone d'extraction à destination de zone naturelle.

Cette extension permettra de poursuivre l'exploitation de granulats ainsi que d'extraire et de valoriser un banc de Petit Granit exploitable en roche ornementale.

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire a pris connaissance de l'évolution des analyses préalables et de la rédaction du rapport sur les incidences environnementales (phase 2) relatives au projet de révision du plan de secteur de HUY-WAREMME en vue de l'inscription d'une zone de dépendances d'extraction et de zones d'extraction (devenant au terme de l'exploitation une zone naturelle et une zone d'espaces verts), en extension à la Carrière « Belle Roche » à SPRIMONT.

A la lecture de la deuxième phase du rapport sur les incidences environnementales (RIE), le Pôle constate que la plupart des points émis dans son avis précédent sur la première phase du RIE ont bien été pris en considération (Avis du 28/10/2022– Réf. : AT. 22.91.AV).


Il encourage à continuer la collaboration avec la commune en vue de la valorisation touristique de la Grotte de la Belle Roche et d'une éventuelle synergie entre ce site et le projet (ex : éventuel point de vue).

Il appuie la proposition du RIE d'inscrire une zone d'espaces verts à la place d'une zone naturelle au droit de ce site de la Grotte.

Il comprend les surcompensations proposées qui sont issues des spécificités du dossier.

Concernant les recommandations proposées, le Pôle appuie celles relatives à la réalisation de photomontages au moment de la demande de permis.

Enfin, le Pôle tient à préciser que le présent avis ne présuppose pas des avis qui seront émis par le Pôle dans la suite de la procédure relative à ce dossier.



Samuël SAELENS
Président